



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 5 juillet 2022

Première réunion du comité de suivi des mesures compensatoires (CSMC) de l'autoroute A69 : l'État et le concessionnaire maintiennent un dialogue nourri avec le territoire

À la demande du concessionnaire ATOSCA, le préfet du Tarn a réuni le **premier comité de suivi des mesures compensatoires du projet A69**. Comme annoncé aux financeurs le 20 juin dernier, l'État veut **déployer une gouvernance exemplaire**.

La constitution de ce CSMC était un engagement formulé lors de la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet (décret du 19 juillet 2018 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037226458>). En effet, sans attendre les travaux, le concessionnaire, accompagné par l'État, a souhaité présenter la **méthode de compensation environnementale aux membres du CSMC et notamment aux associations de protection de la nature**.

C'était l'objet de la réunion d'installation du 5 juillet au siège de la Communauté de communes Sor Agout. Outre les experts associés de l'État comme l'Office Français de la Biodiversité, les associations spécialisées dans le domaine environnemental ont participé de manière constructive à cette instance et ont exprimé leur disponibilité pour contribuer et apporter leur expertise. Les représentants des agriculteurs, des chasseurs et des pêcheurs ont souhaité également être étroitement associé à la gestion des dites mesures.

À l'heure où l'utilité publique est actée et au moment où ATOSCA s'engage pour 55 ans sur le territoire, le CSMC apportera une contribution majeure au projet car sa mission est d'éclairer le concessionnaire, pour que, dès la conception, les mesures de compensation environnementale soient pertinentes et réalisables. L'instance pourra le cas échéant proposer, au fil de l'eau, des adaptations à ces mesures.



A69 – Liaison autoroutière Castres-Verfeil
Comité de suivi des mesures compensatoires (CSMC)

Liste des membres

ÉTAT

Préfet du Tarn
Directeur de projet A69
DREAL Occitanie
DDT de Haute-Garonne
DDT du Tarn

CONCESSIONNAIRE

Société ATOSCA
Société BIOTOPE
Société SETEC
Groupement constructeur NGE

COLLECTIVITÉS

Conseil départemental du Tarn
Conseil départemental de Haute-Garonne
Communauté de communes Sor Agout (gestionnaire de la réserve de Cambounet)

ASSOCIATIONS NATURALISTES

France Nature Environnement Midi-Pyrénées
NEO – Nature en Occitanie
Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées
Union Protection Nature Environnement Tarn
Ligue pour la protection des oiseaux du Tarn
Fédération départementale des chasseurs
Fédération départementale pêche et milieux aquatiques
Arbres et Paysages Tarnais

EXPERTS OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Office Français de la Biodiversité
Office National des Forêts
Agence de l'eau Adour-Garonne

ORGANES CONSULAIRES ET EXPERTS LOCAUX

Chambre d'agriculture du Tarn
Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne
Syndicat de Bassin versant Hers Girou
Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
ARB – Agence régionale de la biodiversité Occitanie

EXPERT NATIONAL

CNPN – Conseil national de la protection de la nature (postérieurement à leur avis)

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33
Noé CAPITANT 05 63 45 60 87
Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22
Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr